

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^l^o
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

La nouvelle de l'ajournement du congrès a pro-
duit en Italie un sentiment d'indécision qui se tra-
duit dans les divers journaux de Turin par une
diversité d'appréciations auxquelles il ne faut at-
tacher qu'une médiocre importance; il suffira de les
constater pour avoir la preuve que ces feuilles
ignorent les motifs de cet ajournement. L'*Opinione*
s'inquiète des intentions de certaines puissances, et
prétend que l'Italie doit persister dans ses résolu-
tions sans se lasser.

Selon ce journal, la France et l'Angleterre com-
prendront que les retards ne pourraient que pousser
l'Italie à des actes qui auraient peut-être pour résul-
tat de rendre le congrès plus problématique et de
préjudicier à sa décision. Cependant il espère que
le congrès n'est que différé.

Le *Corriere mercantile* juge que l'accord entre la
France et l'Angleterre semble exclure toute proba-
bilité de complications imminentes et de dispositions
belliqueuses, même dans l'hypothèse d'une proro-
gation indéfinie. Il conseille cependant aux Italiens
de profiter de ce retard pour s'organiser.

C'est sans doute à cet ordre d'inspirations que se
rattache une nouvelle proclamation de Garibaldi,
dont le texte a peu d'importance. Garibaldi explique
que les libéraux des libres comices ont transformé
leur association en celle de la nation armée, et il a
accepté la présidence de cette nouvelle association.
Il fait d'ailleurs un nouvel appel à la concorde entre
frères.

« Que le droit soutenu par les armes, dit-il,
soit notre programme; que la libération de l'Ita-
lie soit notre vœu unique. »

Au reste, s'il faut en croire certaine feuille de
Turin, une sorte d'agitation régnerait actuellement
en Vénétie et dans les duchés.

Les journaux anglais ont reçu avec un empres-
sement facile à concevoir la nouvelle de l'ajournement
du congrès, et ils ont cherché à rattacher ce qu'ils
appellent une nouvelle phase de la politique actuelle
à une déférence ou du moins à un rapprochement

assez marqué vers les idées et la politique anglai-
ses.

Le *Times*, entre autres, paraît découvrir ce ma-
tin un changement complet dans la politique fran-
çaise; pour ce journal, les faits passés semblent ne
plus être, et si l'on voulait interpréter, même
très-moderément, son langage, on serait porté à
penser que le gouvernement français a abandonné
ses traditions les plus récentes et les plus glorieu-
ses pour adopter des errements nouveaux.

Il n'en est rien. D'abord le *Times* se trompe ab-
solumment en prenant certains documents, quelque
importants qu'ils puissent être, pour l'expression
officielle de la pensée du gouvernement.

D'un autre côté, le journal anglais revient sur
la question des archiducs et prétend que le docu-
ment officiel dont nous venons de parler « a montré,
» aussi clairement qu'il pouvait le désirer, que
» l'intention de la France n'est point d'intervenir
» pour remettre sur leurs trônes les grands-ducs
» fugitifs. »

En vérité, nous ne comprenons pas l'étonnement
non plus que la satisfaction de fraîche date du *Times*.
En quoi donc cette résolution du gouvernement
français change-t-elle la politique qu'il a toujours
suivie dans les affaires italiennes? La paix de Vil-
lafranca et le traité de Zurich qui en a été la consé-
quence ne réservent-ils pas la question des grands-
ducs? Les droits de ces princes, ainsi réservés, ne
doivent-ils pas être soumis à l'arbitrage européen,
et le seul engagement qu'a pris le gouvernement de
l'Empereur, une fois un arrangement conclu entre
les puissances, n'est-il pas de ne consentir dans
aucun cas à une intervention armée? Lui-même ne
s'est-il pas interdit toute intervention de ce genre?

Il n'y a donc rien de nouveau dans l'argumenta-
tion du *Times*, et il se réjouit à peu de frais. Il trouve
dans cette situation nouvelle des motifs suffisants à
faire cesser la répugnance de l'Angleterre pour le
congrès, et il craint que par un juste retour des
choses cette répugnance ne soit actuellement éprou-
vée par d'autres puissances. Dans cette hypothèse,
il s'attache à démontrer que, de quelque façon que
doive être réglé le sort de l'Italie centrale, l'Angle-

terre doit garder l'attitude de neutralité et d'obser-
vation qui lui a été si profitable jusqu'à présent.

Conclusion fort sage assurément, mais à laquelle
nous étions loin de nous attendre après une pareille
entrée en matière.

La désignation officielle d'un chargé d'affaires
pour gérer l'ambassade anglaise fait penser naturel-
lement que l'absence de S. Exc. lord Cowley sera
d'une certaine durée.

Il n'en fallait pas tant pour exciter une foule de
conjectures. D'après les correspondances belges,
lord Cowley négocierait une entente directe entre
la France et l'Angleterre au sujet des affaires d'Ita-
lie; mais cette nouvelle et le prétendu traité supposé
par le *Times* nous paraissent avoir la plus grande
ressemblance.

Cependant, parmi les stipulations qui feraient
l'objet ou la condition de cette entente directe, il
en est deux qui touchent à des intérêts trop graves,
pour que nous puissions les passer sous silence.

D'une part, on assure que les vœux de la Savoie
et du comté de Nice seraient enfin pris en considé-
ration, et qu'on se serait entendu sur la réunion à
la France de ces deux pays demeurés si français, et
qui, d'ailleurs, sont la clef de notre frontière du
côté des Alpes; de l'autre, l'Angleterre serait sur
le point de se désister de son opposition au per-
cement de l'isthme de Suez.

Nous faisons des vœux sincères pour que ces deux
nouvelles se réalisent; aujourd'hui, nous nous bor-
nons à les enregistrer comme un bruit dont nous ne
pouvons mesurer ni la probabilité ni la consistance.

Mais il est un troisième bruit que l'*Indépendance*
belge met en circulation aujourd'hui, et que nous
répétons, celui-là, à titre de pure curiosité: il s'agi-
rait tout bonnement de la cession de l'île de Sar-
daigne à l'Angleterre. L'*Indépendance*, il est vrai,
dit qu'elle n'a pas plus à démentir absolument ces
roumours qu'à les accréditer. L'*Indépendance* pouvait
aller plus loin sans se compromettre: un pareil
bruit peut se démentir; il serait impossible de l'ac-
créditer.

Il n'y a d'ailleurs aucune parité dans la situation
de l'île de Sardaigne et dans celle de la Savoie et de

FEUILLETON

L'ÂME DU NAVIRE.

(Suite.)

CHAPITRE XXIII. — LE NAUFRAGÉ.

Au point du jour, Maurice revint à lui, sur une plage
couverte de débris de navires. Il s'était encore convulsi-
vement cramponné à un espar laissé à sec par la marée
descendante.

Un cri d'horreur s'échappe de ses lèvres; fait-il un
rêve horrible? Non, il ne peut douter de l'étendue de son
malheur.

Il se souvient de s'être endormi dans la dunette.

Il se rappelle qu'il a été réveillé en sursaut par son se-
cond.

Il attribue à la fatigue seule le lourd sommeil qui l'a
rendu incapable de commander.

Sa dernière impression est celle d'une secousse vio-
lente, causée assurément par le naufrage, et sur une
planche fracassée il lit le nom de l'*Esprit-des-Eaux*.

Quoique sur la mer, paisible maintenant, il n'aper-
çoit plus vestige du trois-mâts, — quoique sur aucun
des récifs il ne voit des restes de la coque ou de la mâ-
ture, aucun soupçon n'entre dans son cœur. — Le bâti-
ment, d'après lui, doit s'être ouvert par l'arrière et puis
avoir coulé à pic.

— O mon Dieu! s'écria-t-il, je survivis seul au désastre.
Tous mes braves compagnons ont péri!

Maurice serait mort de douleur sur cette plage mau-
dite, si des forbans biadjaks, bohémiens de la mer,
voyant un Européen seul et sans armes, n'avaient
abordé pour le réduire en esclavage.

CHAPITRE XXIV. — BARATERIE.

Quinze ou dix-huit mois après le premier crime com-
mis à bord du navire, l'armateur Graverin et ses fils re-
lurent à plusieurs reprises le passage suivant d'une lettre
qu'un de leurs capitaines leur adressait de Batavia:

« Quant à l'*Esprit-des-Eaux*, les renseignements
minutieux que j'ai pris de toutes parts tendent à me
prouver qu'il n'a point péri, quoique, malheureusement,
il n'en soit pas moins perdu pour notre honora-
ble maison.

» Un naufrage simulé a eu lieu sur la côte qui s'étend,
à l'est de Bornéo, entre Cotti et Passir, après quoi le na-
vire doit avoir été vendu à quelque sultan pirate de ces
parages.

» Ma conviction repose sur une preuve matérielle.

» Le tableau ainsi que la statue du bâtiment, recueillis
par un croiseur hollandais, très-peu de jours après le
semblant de naufrage, sont entre mes mains. L'examen
attentif de ces pièces démontre qu'elles n'ont pas été
arrachées par la mer, mais décollées, enlevées ou bri-

sées à coups de hache. En conséquence, le crime de ba-
raterie est flagrant. »

La baraterie n'est pas toujours un crime, car elle em-
brasse aussi bien les dommages causés au navire ou à la
cargaison, soit par négligence, soit par impéritie, que
ceux qui résultent de l'intention de nuire. Naturellement,
la baraterie par imprudence ou ignorance ne donne lieu
qu'à une action civile.

Les deux cas les plus graves de la baraterie criminelle,
prévus par la loi du 10 avril 1823, sont: le naufrage
volontaire dans une intention frauduleuse, crime qui est
puni de mort, et le vol du bâtiment par le capitaine,
monstrueux abus de confiance qui entraîne la peine des
travaux forcés à perpétuité.

Quant au vol du navire par tout autre que le capitaine,
il est considéré comme piraterie, et puni de mort pour
les officiers, des galères perpétuelles pour les matelots,
— à moins qu'il n'y ait eu homicide ou blessures, car
alors la peine de mort frapperait tous les coupables.

Un genre assez fréquent de baraterie est la perte vo-
lontaire du navire, dans le but de frauder les assureurs;
un naufrage habilement simulé atteindrait le même but.
S'il était vrai que l'*Esprit-des-Eaux* n'eût point péri
et eût été vendu, son capitaine se proposait peut-être,
à l'aide du semblant de naufrage, de réclamer le rem-
boursement des sommes assurées par lui seul et pour lui
seul.

— Mais non!... mille fois non! s'écriait à chaque ins-

Nice. Les populations de ces deux derniers pays sont entièrement françaises, et comme le dit ce matin un démocrate savoisien, M. François Renaud, dans une lettre adressée à l'*Univers*, elles n'ont « ni les mœurs, ni le langage, ni les intérêts, ni les passions, ni même les espérances de la Péninsule. »

L'île de Sardaigne, au contraire, n'a jamais cessé, depuis l'an 238 avant Jésus-Christ, d'appartenir, par la langue, les mœurs et les sympathies, à la famille italienne, et l'on ne peut oublier qu'elle donne précisément son nom à la couronne du roi Victor-Emmanuel, qui, suivant l'usage de ses aïeux, prend le titre de roi de Sardaigne, complété par celui de prince de Piémont.

Nous apprenons que l'Espagne a désigné définitivement, pour son premier plénipotentiaire au futur congrès, M. Calderon Collantes, ministre des affaires étrangères.

On annonce l'envoi en Chine de vingt lieutenants de vaisseau, mis à la disposition de M. l'amiral Page, afin d'augmenter son personnel de manière à lui permettre de pourvoir aux commandements des vingt canonnières.

En vue d'opérer une fusion entre la société de la *Nation armée* et celle de l'*Union libérale*, un banquet de cent couverts avait été commandé à Turin. Peu de fidèles ont répondu à l'appel, et la fusion projetée a échoué. Le lendemain, une députation de jeunes étudiants de l'université de Turin a cru devoir faire au général une visite politique et lui présenter une adresse.

Cette adresse et la réponse faite par Garibaldi ont été d'une nature telle que le gouvernement s'en est ému. Les ministres ont été convoqués et, d'après les résolutions arrêtées par le cabinet, d'après même les conseils du roi, le général a de nouveau sacrifié sa présidence et dissous la société.

Nous croyons que c'est là une sage mesure de la part du gouvernement sarde. Il est clair que des faits de la nature de ceux produits par l'action un peu trop ardente de Garibaldi étaient une menace et un danger pour l'Italie et, dans tous les cas, ne pouvaient qu'aggraver les difficultés.

Les journaux anglais continuent à apprécier d'une manière très-favorable, en général, la situation actuelle et les faits qui viennent de s'accomplir, et cherchent à en déduire les conséquences d'où naîtront les faits à venir. — A. ESPARBIÉ. (*Le Pays*.)

Le télégraphe électrique transmet au *Pays*, par la voie de Marseille, d'importantes dépêches de Bombay en date du 15 décembre.

Dans l'Onde, 2,000 rebelles ont été faits prisonniers avec leurs chefs Mammoo Kahn, Kahn Bahdor, Kahn Beni Mahdoor et les deux fils de ce dernier. La Begum a pu s'échapper.

Les malles de l'Inde, apportées hier à Marseille par le *Panther*, sont parties le même jour, à dix heures du soir, pour Londres.

Après avoir annoncé la retraite de M. Walewski et son remplacement par M. Thouvenel, le *Journal des Débats* ajoute :

« Les services que M. Thouvenel rendait à Cons-

tantinople étaient justement appréciés par le gouvernement français et par le public. Rappelé inopinément de ce poste, par suite d'une démission qu'il ne pouvait ni connaître, ni prévoir, M. Thouvenel portera, sans aucun doute, dans ses nouvelles et plus importantes fonctions, les hautes qualités d'esprit et de caractère qui l'ont désigné au choix du gouvernement, dans des circonstances si difficiles. Tout en accueillant avec faveur le choix de M. Thouvenel, le public n'oubliera pas les services que M. Walewski s'est efforcé de rendre à son pays pendant sa participation aux affaires. »

M. le comte Walewski, qui vient de quitter le ministère des affaires étrangères, avait abordé la carrière diplomatique avant 1848 en remplissant plusieurs missions spéciales à l'étranger.

En 1849, il accepta les fonctions d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Florence, et bientôt après il fut nommé à Naples en la même qualité.

En 1851, M. le comte Walewski fut appelé à l'ambassade de Londres, qu'il a conservée jusqu'au mois de mai 1855. C'est pendant le cours de cette longue et importante ambassade que l'alliance anglaise a été solidement établie, et qu'elle est arrivée à ce point d'intimité qui a été caractérisé par la guerre de Crimée et par la visite de l'Empereur Napoléon à la reine d'Angleterre.

Au mois de mai 1855, le portefeuille des affaires étrangères fut confié à M. le comte Walewski, et cette nomination fut considérée alors, dans les deux pays, comme la confirmation de la politique d'alliance à laquelle le voyage de la reine Victoria en France apporta bientôt un nouveau gage.

Le ministère de M. le comte Walewski, qui a duré près de cinq ans, a été marqué principalement par le Congrès de Paris, tenu sous sa présidence, et qui a réglé la question d'Orient; c'est également pendant sa durée que l'affaire de l'isthme de Suez, longuement élaborée, est arrivée à se poser diplomatiquement devant l'Europe et à prendre rang parmi les questions internationales.

S. Exc. M. Thouvenel, qui succède à M. le comte Walewski, a débuté dans la carrière diplomatique vers 1840, comme attaché à la direction politique des affaires étrangères. Il a été successivement attaché à la légation de Bruxelles, premier secrétaire de la légation d'Athènes, chargé d'affaires, puis ministre plénipotentiaire à la même résidence, ministre à Munich, puis enfin directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères. M. Thouvenel occupait ce dernier poste lorsque la crise orientale éclata, et M. Drouyn de Lhuys, alors ministre des affaires étrangères, rencontra dans la personne de M. Thouvenel le concours le plus utile et le plus apprécié.

Aussi, lorsque M. Drouyn de Lhuys se rendit à Vienne, au mois de mars 1856, pour prendre part aux conférences de paix, l'Empereur donna à M. Thouvenel une marque de sa haute confiance en le chargeant de la direction et de la signature du département des affaires étrangères pendant l'absence du ministre.

Bientôt après, un nouveau décret appelait M. Thouvenel à l'ambassade de Constantinople, qu'il a gardée jusqu'à ce jour.

Depuis le mois de mai dernier, M. Thouvenel fait partie du Sénat, dont il est l'un des plus jeunes membres : il n'a que quarante-et-un ans. — Auguste Vito. (*Le Pays*.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Dresde, le 5 janvier. — Le *Journal de Dresde* publie une dépêche télégraphique de Saint-Petersbourg, d'après laquelle le voyage du prince Gortschakoff pour Paris serait ajourné pour un temps indéterminé.

Londres, le 6 janvier. — Le *Times* dit que la démission donnée par le comte Walewski prouve que la politique du gouvernement français, à l'égard de l'Italie, devient plus libérale. Cependant, ajoute le *Times*, l'Angleterre ne permettrait pas à ses ministres de conclure avec l'empereur Napoléon une alliance offensive contre les autres puissances.

Le *Morning-Post* envisage la démission du comte Walewski comme une preuve de la bonne entente de la France et de l'Angleterre. Le *Post* ajoute qu'avec ou sans congrès, l'Italie sera libre.

Le *Daily News* estime que si le congrès n'a pas lieu, le gouvernement anglais usera néanmoins de son influence en faveur de l'Italie; car, l'isolement et la réserve répugneraient maintenant à l'Angleterre, qui veut que son gouvernement défende par les meilleurs moyens les libertés italiennes.

Madrid, 5 janvier, 7 h. 25 m. du soir. — Hier, dans l'après-midi, 2,000 cavaliers maures et 2,000 hommes d'infanterie ont attaqué l'armée espagnole près de Negro. Notre artillerie et une fusillade bien nourrie ont fait taire le feu de l'ennemi. Nous avons eu 5 hommes tués et 19 blessés. Dans le campement del Serrallo, l'état sanitaire des troupes s'améliorait.

Madrid, 6 janvier. — La première division a passé, sans rencontrer d'opposition, les défilés entre Laonna et la mer. Le reste du corps d'armée d'O'Donnell fait ses préparatifs pour passer. — Havas.

FAITS DIVERS.

Le *Constitutionnel* reproduit la lettre suivante, adressée à la commission des auteurs et compositeurs dramatiques, qui provoque, en ce moment, une souscription en faveur d'une descendante de Racine :

« Cabinet de l'Empereur. — Palais des Tuileries, le 13 décembre 1859.

« Monsieur le président,
« L'Empereur sera heureux de voir figurer son nom, celui de l'Impératrice et celui du Prince Impérial, en tête d'une souscription destinée à honorer, dans la personne de M^{lle} Trochu, arrière petite-fille de Racine, l'une des plus grandes gloires littéraires de la France; vous pourriez donc, Monsieur le président, faire inscrire :

» L'Empereur, pour	10,000 fr.
» L'Impératrice, pour	5,000
» Le Prince Impérial, pour	1,000
	16,000 fr.

« Agréé, Monsieur le président, l'assurance de mes sentiments distingués.

« Le secrétaire de l'Empereur, chef du cabinet,
« Signé : MOCQUARD. »

tant M. Graverin, il m'est impossible d'admettre que Grandfort soit coupable! J'aime mieux croire que notre malheureux navire a péri corps et biens.

— Pardonnez-moi, mon père, dit Félix, la lettre démontre que l'*Esprit-des-Eaux* n'a point péri.

— Pour ma part, disait Jules Graverin, l'ancien subrécargue du *Colibri*, j'atteste que pendant nos trois ans de navigation Grandfort m'a donné des preuves continuelles de ses sentiments de probité, d'honneur, de désintéressement et de droiture. Je jurerais qu'il est innocent.

Les deux autres fils de l'armateur, ayant subi à leur insu l'influence funeste de Brassinet et de Biffard, ne se prononçaient pas contre Maurice, mais trouvaient qu'il ne faut jurer de rien.

De nouveaux documents arrivèrent.

Ils étaient accompagnés de témoignages officiels émanant des agents consulaires et des autorités hollandaises :

« Le trois-mâts l'*Esprit-des-Eaux* avait appareillé pour Sambas le 11 septembre, et son faux naufrage devait avoir eu lieu dans les premiers jours d'octobre.

« Postérieurement, un navire de même port, de même gabarit et dont la figure de pouline était brisée, avait été vu par des marchands Bouguis, à la hauteur de Pulo-Laout, courant grand'large vers le sud-ouest.

« Plus tard le même navire, très-remarquable par la disposition particulière de ses haubans, avait été aperçu

non loin de Grand-Solombo. On s'était bien gardé d'en approcher, dans la crainte qu'il ne fit de la piraterie.

« Au mois de mai, plusieurs pilotes du fort Rotterdam l'avaient parfaitement reconnu, en calme, à dix milles de Vlaardingen. Il n'avait ni pavillon, ni figure à l'avant, ni nom lisible à l'arrière. A la longue vue, on avait parfaitement distingué sur son fronton de dunette le chiffre G. N., marque ordinaire des bâtiments de la maison Graverin. La brise s'étant levée, il avait fait route vers le nord. »

Ce dernier renseignement prouve que Brassinet, Biffard et maître Requin, profitant enfin des vents favorables, allaient offrir leurs bons et loyaux services à l'émir Bahar, datou de la mer.

Au Grand Solombo, ils n'avaient pu sans peine se défendre contre les pirates premiers occupants. Au mouillage, une nuée de barques se dirigea sur eux.

— Tu nous as conduits dans un guépier! dit Brassinet à maître Requin avec une véhémence colère.

L'autre, son harpon en main, s'avança menaçant.

— Espèce d'imbécile, tu as des canons chargés à mitraille, et tu as peur de quelques méchantes barques! Avions-nous le choix de la relâche? On est en pays de forbans : au plus fort la place!

L'artillerie de l'*Esprit des Eaux* eut fort à faire pour mettre en déroute les assaillants. Biffard perdit un œil à la bataille; ce fut là sa première part de prise.

Requin conseilla de repêcher quelques-uns des pirates

dont les barques venaient de couler. Le lendemain, on échangea les prisonniers contre des provisions fraîches, mais la population était hostile. Impossible de fraterniser. Impossible d'obtenir aucune facilité pour réparer à l'ancre le navire incessamment menacé d'être enlevé par surprise.

Brassinnet appareilla donc, et pendant sa croisière, assez peu fructueuse d'ailleurs, il fut aperçu plusieurs fois par des caboteurs qui lui échappèrent, et enfin pris par le calme plat en vue du fort de Rotterdam.

De là les nouvelles communications adressées à l'armateur Graverin.

— Messieurs! s'écria Edouard, il est évident comme le jour que notre trois-mâts a été volé.

— Oui, mais par qui?... Voilà la question! dit Jules.

— Eh parbleu! par celui qui y avait l'intérêt le plus direct! c'est une présomption de droit.

M. Graverin père garda le silence : son front s'assombrit.

Edouard et Félix faisaient tour à tour de déplorables rapprochements.

— M. Grandfort n'a qu'une modeste fortune, il l'expose tout entière sur un navire où il pouvait très-bien ne s'intéresser que pour le tiers ou le quart de son avoir.

— Cette espèce de confiance en soi est assez simple de la part d'un jeune marin enthousiaste qui obtient un premier commandement! dit Jules Graverin. D'ailleurs, je suis sûr qu'il n'a pas vendu sa ferme de Boisjeux.

— On lit dans le *Moniteur de l'armée* :

Le mardi 27 décembre dernier, en aval du pont d'Inéa, on a expérimenté, en présence de S. M. l'Empereur, un nouveau système de radeaux en caoutchouc destinés à être employés comme supports de tablier d'un pont militaire.

Sa Majesté était accompagnée de S. Exc. M. le maréchal Randon, ministre de la guerre.

M. le général Forgeot, commandant l'artillerie de la garde impériale, les colonels de l'artillerie de cette garde, ainsi qu'un grand nombre d'officiers, assistaient à cette opération, qui a été exécutée avec une grande rapidité, sous la direction du capitaine Vasse, par les batteries du régiment d'artillerie à pied détachées à l'École militaire.

La manœuvre de ce nouveau système, dont la légèreté remplacerait avantageusement le système actuel des bateaux, a paru intéresser très-vivement l'Empereur, qui écoutait avec sa bienveillance ordinaire les observations présentées par les officiers d'artillerie. Sa Majesté, arrivée à deux heures et demie, ne s'est retirée que vers quatre heures, et a fait remettre le lendemain à M. le vicomte Tousseint, chef d'escadron commandant les batteries détachées à l'École militaire, la somme de 500 fr. pour être distribuée, comme témoignage de sa satisfaction, aux canonniers qui ont manœuvré le nouveau système de pont. — Bauloïn.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Le *Moniteur* nous apprend que M. de Rochefort, qui commandait, avant la campagne d'Italie, notre École de cavalerie, vient d'être promu au grade de général de division.

M. Calastrenc, garde du parc d'artillerie au Château, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

On a retiré hier matin de la Loire un cadavre dans un état complet de décomposition. On suppose que ce corps séjournait sous l'eau depuis plus de six mois; il est impossible de reconnaître les traits. Il portait un pantalon rouge avec le numéro matricule 7,628 du 11^e de ligne et une blouse.

La catastrophe survenue à la colonie de Bellevue, le 3 janvier, à 7 heures moins un quart du soir, doit être attribuée à un ouragan des plus violents. Une partie de la toiture d'un bâtiment qui servait de dortoir aux condamnés a été déplacée, tandis que l'autre portion était emportée à près de 40 mètres de distance, entraînant avec elle la ruine de tout un étage. C'est au milieu de ce désastre que les poutres principales de l'édifice se sont rompues, en défonçant le plafond d'un dortoir où 145 détenus venaient de se coucher; 4 d'entre eux ont été tués sur place, comme nous l'avons annoncé, et un cinquième a succombé à ses blessures une heure après. — On compte, en outre, 38 blessés, parmi lesquels 4 seulement ont été sérieusement atteints, mais sans qu'il y ait, toutefois, rien à craindre pour leur vie.

M. le directeur de la colonie de Bonlard, située à un kilomètre de celle de Bellevue, averti dès les premiers instants, a pu diriger immédiatement tout son personnel sur le lieu de l'événement, et là, au

milieu d'une confusion que nous renonçons à décrire, les secours les plus intelligents ont été organisés, de manière à tirer des décombres les malheureux blessés. Ceux-ci ont été dirigés, dans la nuit, sur l'hospice de la maison centrale de Fontevault, qui est à une lieue environ, et où ils sont encore en ce moment.

M. le préfet de la Vienne, parti de Poitiers mercredi, pour se rendre à Bellevue, est rentré le lendemain au soir, après s'être assuré par lui-même qu'indépendamment des soins dont les victimes de cette catastrophe ont été entourées, toutes les précautions avaient été prises pour empêcher de nouveaux malheurs, qui pouvaient être à craindre dans un édifice dont il a fallu interdire certaines parties, encore debout, mais n'offrant plus les conditions de sécurité suffisantes.

Il est à remarquer qu'au milieu de tout le désordre inséparable d'un pareil événement, aucun des détenus n'a cherché à s'évader; tous, au contraire, ont concouru avec activité et dévouement, sous la surveillance du directeur de Boularé et des gardiens, à l'exécution de toutes les mesures qu'ont nécessitées les circonstances. (*Journal de la Vienne.*)

Décidément, les chasseurs au forest n'ont pas de chances en Touraine. Nous racontions dernièrement, dit la *France Centrale*, les inquiétudes dans lesquelles s'était trouvé un fureteur dans des carrières où il s'était égaré et où il passa près de trente-six heures sans pouvoir retrouver son chemin. Aujourd'hui, voici un fait presque identique arrivé samedi 31 décembre au sieur Petit, propriétaire à Candès.

Vers quatre heures du soir, il s'était rendu dans une carrière délaissée, sise aux Caves-du-Port, espérant y prendre quelques lapins.

Muni d'une chandelle, d'allumettes chimiques, il s'enfonça dans les profondeurs de la carrière: mais grande fut son émotion en trouvant, au lieu de lapins, un cadavre humain! Il veut fuir à cette vue, mais sa chandelle s'éteint, ses allumettes ne prennent pas, et il cherche en vain dans les ténèbres sa route, se heurtant contre les murs, chancelant au milieu des débris. Enfin, après plus d'une demi-heure d'efforts désespérés, il apparçait le jour et s'enfuit.

Prévenus, M. le maire de Candès et M. le commissaire du canton de Chinon se rendirent dans la carrière, accompagnés d'un médecin, et constatèrent la présence d'un cadavre complètement nu, dont, après de longues recherches, on finit par trouver les vêtements cachés, morceau par morceau, sous des tas de moellons épars dans la galerie.

D'après la déclaration du docteur, la mort de l'individu dont le corps vient d'être trouvé paraissait remonter à plusieurs mois. L'inspection d'une casquette et de certaines portions de vêtements ont permis de reconnaître le nommé Cordé (Etienne), ancien boulanger à Candès, qui avait disparu il y a dix-huit mois environ, sans qu'on sût ce qu'il était devenu.

Pour chronique locale et faits divers. P.-M.-E. CODET.

Sommaire de L'ILLUSTRATION, du 7 janvier.

Histoire de la semaine. — Correspondance: — du Maroc, de Constantinople. — Courrier de Paris. — Lord Macaulay. — Chronique littéraire. — Les Ra-

vageurs de Plouneal, nouvelle. — Gazette du Palais.

— Des agrandissements successifs de Paris. — Le général Prim. — Le général Etchagüe, de l'armée espagnole d'Afrique. — Immigration chinoise à la Guadeloupe. — Chronique musicale. — Académie des sciences: existence d'une nouvelle planète. — Hommage présenté à M. Ch. Away. — Ferme de la Nartette, établissement de l'œuvre agricole de Saint-Isidore, près Toulon. — Correspondance. — Ascension au mont Blanc. — Publications nouvelles.

Gravures: La ronde des mois, dessin de M. A. Marc. — Représentation aux Tuileries par le théâtre de Séraphin. — Théâtre des Variétés: la descente de la Coartille aux enfers. — Portrait de lord Macaulay. — S. Exc. Kaïreddine, envoyé du bey de Tunis, recevant du Sultan l'investiture religieuse. — Réception du 1^{er} janvier aux Tuileries. — Portrait du général Prim. — Portrait du général Etchagüe. — Types d'immigrants chinois à la Guadeloupe. — Le déménagement de l'octroi, dessin de M. Féral. — Hommage présenté à M. Ch. Away, ministre de la Grande-Bretagne au Mexique. — Ferme de la Nartette. — Ascension au mont Blanc. — Rébus.

M^{lle} GROSBOIS, reçue par l'Académie de Rennes, et n'ayant pas l'âge voulu pour s'établir, se propose de donner des leçons chez elle, Grand'Rue, n° 45, ou à domicile, aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (594)

AFFECTIONS DE POITRINE. Les expériences comparatives faites par 50 médecins des hôpitaux de Paris ont démontré l'efficacité constante de la *Pâte et du Sirop de Nafé de Delangrenier*, pour combattre les toux opiniâtres et les irritations de la poitrine et de la gorge. Leur supériorité manifeste sur tous les pectoraux, la certitude qu'ils ne contiennent ni opium ni sels d'opium, leur ont acquis l'approbation de tous les grands médecins et une vogue universelle. Dépôts dans les principales pharmacies. (10)

Marché de Saumur du 7 Janvier.

Froment (hec. de 77 k.)	17 52	Graine de colza	20 50
2 ^e qualité, de 74 k.	16 75	— de lin	22 —
Seigle	10 —	Amandes en coques	—
Orge	10 —	(l'hectolitre)	—
Avoine (entrée)	9 —	— cassées (50 k.)	—
Fèves	11 60	Vin rouge des Cot.,	—
Pois blancs	28 —	compris le fût,	—
— rouges	24 —	1 ^{er} choix 1839	—
Cire jaune (50 kil.)	250 —	2 ^e —	120 —
Huile de noix ordin.	80 —	3 ^e — (a)	100 —
— de chenevis	45 —	— de Chinon	110 —
— de lin	48 —	— de Bourgueil	140 —
Paille hors barrière	26 74	Vin blanc des Cot.,	—
Foin	57 25	1 ^{re} qualité 1839	—
Luzerne (droits com)	54 60	2 ^e —	110 —
Graine de trèfle	50 —	3 ^e — (a)	70 —
— de luzerne	52 —	— ordinaire	—

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 7 JANVIER.

5 p. 0/0 hausse 40 cent. — Ferme à 68 90
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Ferme à 96 50.

BOURSE DU 9 JANVIER

5 p. 0/0 baisse 50 cent. — Ferme à 68 40.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 96 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

— Quatre cents francs de revenu, la belle affaire!... Bref, Grandfort s'est fait assurer, suivant l'usage de tout homme qui prémédite un acte de piraterie.

— Contradictions! objecta encore Jules Graverin. Supposons pour un instant que Grandfort soit parti avec le dessein coupable de vendre le navire, son intérêt évident était de ne pas engager un centime. On ne se vole pas soi-même, que diable!

Edouard et Félix se récrièrent.

— M. Grandfort faisait d'une pierre deux coups. En habile fripon, il se ménageait l'argument que Jules faisait valoir avec tant de bonhomie. Son astuce était double et triple, la préméditation incontestable. Ce n'est pas l'occasion qui fait le larron: c'est le larron qui combine, qui cherche, qui calcule, qui prévoit tout et va jusqu'à faire d'avance la part au feu.

— Messieurs mes frères, vous êtes trop fins pour moi. Grandfort est loyal, j'ai eu le temps de le juger tel; je vous plains d'être animés comme vous l'êtes envers un honnête homme, et j'ai bien l'avantage de vous saluer.

Là-dessus, Jules prit son chapeau et sortit.

Les stratagèmes odieux de Brassinet avaient porté leur fruit, et les maladroites mêmes qu'il commit ne desillèrent pas les yeux de l'armateur et de ses fils.

En présence du comte de Roseville, accouru au Havre, une nouvelle discussion s'engagea entre Jules et ses frères.

Edouard disait avec énergie :

— Parti de Batavia pour Sambas, l'*Esprit des Eaux*, quinze jours après, se trouve à deux cents lieues de sa destination. Or, la déviation de route sans utilité ou sans force majeure est elle-même un cas de piraterie.

— Mais, répondait Jules, rien ne prouve qu'il n'y ait pas eu force majeure.

— Si! De ton propre aveu, en septembre, la mousson est excellente pour faire route du sud au nord dans ces parages, et le naufrage simulé est la plus forte des preuves contre ton cher Grandfort.

— Détrompez-vous! dit encore l'ancien subrécargue. Le point de la côte où le faux naufrage a eu lieu est maladroitement choisi. Mon cher Grandfort, que vous croyez un si misérable fourbe, n'est pas un sot au moins; tous les moyens que vous lui attribuez sont grossiers, inhabiles, ridicules à force de gaucheries.

— A-t-il bien eu le choix des moyens? s'écria Félix.

— S'abstenir valait mieux que de prendre des moyens stupides. D'abord, les croiseurs hollandais, dans cette saison voisine du renversement de la mousson, ne s'aventurent guère au milieu du dangereux détroit de Macassar. Il était donc invraisemblable qu'aucun d'eux eût jamais connaissance de ce tableau ni de cette figure si brutalement hachés et coupés.

— Les faits parlent contre toi, dit Félix.

— Et moi, ajouta Edouard, je parierais que Grandfort savait à merveille qu'un navire de guerre irait croiser ou

croisait déjà entre Pa-sir et Cotti. Quant aux maladroites de détail, elles s'expliquent par l'ignorance des subalternes. Un charpentier emploie la hache et les tenailles au lieu de la pince et du maillet; le capitaine n'en sait rien: on a mal exécuté ses ordres, voilà tout.

— Eh! mon Dieu! ajouta Félix, les charpentiers, complices à regret, pourraient bien avoir fait exprès de mal exécuter les ordres de leur fripon de capitaine.

M. de Roseville, attristé, n'osait prendre la parole; l'armateur penchait déjà du côté de ses plus jeunes fils.

— Admettons ce que vous dites, reprit Jules; mais expliquez-moi comment le navire qu'on veut faire passer pour naufragé ne se déguise même pas. On le reconnaît aisément à des installations exceptionnelles, comme celle des porte-haubans dont nous savons tous que le capitaine Grandfort est l'auteur. Les coupables poussent l'ineptie jusqu'à ne point faire disparaître le chiffre de notre maison.

— Pouvait-il se déguiser?... En a-t-il eu le temps?... Les plus rusés commettent des oublis...

— Mes frères! interrompit Jules, plus je réfléchis, plus je suis porté à croire que, s'il y a eu crime, le malheureux Grandfort en a été victime tout le premier.

— Telle est aussi ma pensée, se permit de dire le comte de Roseville.

— C'était votre protégé, mon cousin, dit à demi-voix l'armateur.

(La suite au prochain numéro.)

Etudes de M^e BODIN, avoué à Saumur, et de M^e DUTERME, notaire en la même ville.

VENTE PAR LICITATION, D'UNE MAISON ET DE BIENS

Situés au Chapeau, commune de St-Lambert-des-Levées.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 5 février 1860, à midi.

Designation.

1^{er} LOT.

Trente-huit ares 50 centiares de terre, situés au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levées, joignant au midi le terrain de la maison ci-après, au nord le chemin de fer.

Mise à prix..... 3,000 fr.

2^e LOT.

Une maison, située au lieu du Chapeau, composée de deux chambres, grenier au-dessus, caveau, écurie et 27 ares 50 centiares de terre y adossés, joignant d'un côté M. Galleau, au couchant Reveau, au midi M. Pavie.

Mise à prix..... 3,000 fr.

3^e LOT.

Deux ares 75 centiares de pré, au même lieu, de l'autre côté de la Levée, joignant au nord la Levée, au levant la veuve Alleaume, au couchant M. Pavie, au midi M. Tasse.

Mise à prix..... 150 fr.

4^e LOT.

Le quart indivis d'une maison, située aussi au Chapeau, composée d'une chambre, grenier au-dessus, joignant par-devant, au midi la Levée, au nord M. Tasse, au couchant M^{me} Bouge et M. Pavie.

Mise à prix..... 50 fr.

PROCÉDURE.

La vente est poursuivie à la requête de: 1^o M. Daniel-Uldric Tasse, pâtissier, demeurant à Saumur; 2^o Dame Clémence-Uldric Tasse, épouse de M. Simon Jacconnetty, pâtissier, demeurant à Poitiers; 3^o Mondit sieur Jacconnetty, pour assister et autoriser la dame son épouse; 4^o M^{me} Emerance Tasse, épouse de M. Théodore Raymond, capitaine d'état-major retraité, demeurant à La Flèche; 5^o Mondit sieur Raymond, pour assister et autoriser la dame son épouse; les susnommés ayant M^e Bodin pour avoué, agissant dans un seul et même intérêt comme héritiers du sieur Uldric Tasse et de dame Emerance Boisse, leurs père et mère décédés, et par suite comme créanciers du sieur Jean Simon, tonnelier, demeurant à Saumur, dont ils exercent les droits; — ledit sieur Jean Simon, héritier du sieur Pierre Simon et de la dame Magdeleine Barrault, ses père et mère décédés, mais grevé de substitution au profit de ses enfants nés et à naître, en vertu des testaments desdits époux Simon, père et mère;

Contre: 1^o Ledit sieur Jean Simon, tonnelier, demeurant à Saumur; 2^o Jean Simon, jardinier, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent, pris comme tuteur auxdites substitutions; 3^o Jeanne Simon, épouse du sieur Théodore Lefort, demeurant à Saumur; 4^o Ledit sieur Lefort, pour la validité; ces derniers ayant pour avoué M^e Chedeau;

En présence du sieur Jacques Rainault, marinier, demeurant à Saumur, subrogé-tuteur aux substitutions dont s'agit;

En vertu d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en

date du 8 décembre 1859, enregistré.

S'adresser, pour tous renseignements:

1^o A M^e BODIN, avoué à Saumur, poursuivant la vente;

2^o A M^e DUTERME, notaire en la même ville, chargé de la rédaction du cahier des charges;

3^o A M^e CHEDEAU, avoué co-licitant.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné, à Saumur, le 6 janvier 1860.

R. BODIN.

Enregistré à Saumur, le 10 janvier 1860, f^o , c^o , reçu 2 fr. 20 cent., 10^e compris.

(11) Signé: TOUCHARD.

Tribunal de Commerce de Saumur.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 9 janvier 1860, le sieur Urbain CHANTEBEAU, aubergiste et carrier, demeurant à Chenhoule-les-Tuffeaux, a été déclaré en état de faillite ouverte. M. Rottier a été nommé juge-commissaire, et M. Dufour, huissier à Gennes, syndic de la faillite.

Le Greffier du Tribunal,
Th. BUSSON.

(12)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

VENTE DE MEUBLES

APRÈS DÉCÈS.

On fait savoir que le dimanche quinze janvier courant, à l'heure de midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé par le ministère de M^e Denieau, notaire à Allonnes, à la vente aux enchères publiques des meubles meublants, effets et objets mobiliers dépendant de la succession de dame Jeanne Bouju, décédée veuve Louis Chenuau.

On vendra lits garnis, linge, chaises, tables, buffets, armoires, batterie de cuisine, charrettes à bœufs et à cheval, charnes et autres instruments aratoires, quinze vaches, un taureau, quatre bœufs, cinq chevaux, un grand nombre de porcs, moutons et volailles, une grande quantité de grains de toutes espèces, bois de chauffage, vin et quantité d'autres bons objets.

L'adjudication aura lieu dans les bâtiments de la ferme de la Hamarderie, sise à Russé, commune d'Allonnes.

On paiera comptant et cinq centimes par franc en plus. (13)

Etude de M^e MANDIN, notaire à Doué.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ.

DIVERS IMMEUBLES,

Consistant en terres, vignes et bois, et une jolie petite maison de campagne avec jardin, traversé par un ruisseau, et situés commune de Roumarson. Ils contiennent environ onze hectares.

S'adresser, pour traiter, à MM. GOU-LARD père, à Doué, et GATCEAU, au Coudray-Macouard, mandataires de M. GARNIER, propriétaire à Saumur.

A CÉDER UNE AUBERGE

Avec tous les ustensiles.

Située à Dampierre.

S'adresser au sieur PLANCHENAULT, propriétaire. (15)

Il a été perdu un jeune chien épagneul, âgé de cinq mois, blanc, marqué à l'oreille et à l'œil gauches d'une tache marron.

Donner avis au bureau du journal.

A VENDRE UNE MAISON,

Nouvellement restaurée,

Située à Saumur, rue Cendrière, n^o 8.

Cette maison, devant laquelle est une belle cour d'entrée,

Comprend:

Au rez-de-chaussée: vestibule, salle à manger, à la suite une galerie vitrée donnant sur le jardin, office, cuisine; à côté de la salle à manger une grande pièce à cheminée, avec cabinet; sous la cuisine une cave voûtée, à côté une pompe; à gauche de la cour une chambre basse, pouvant servir de remise pour deux voitures.

Au 1^{er} étage: vestibule, salon, chambre à coucher avec cabinet de toilette, une autre chambre à coucher, donnant sur le jardin, avec cabinet de toilette et lieux à l'anglaise; deux autres chambres à coucher avec cabinet de toilette; escalier de service, mansarde et greniers. — Jardin de deux ares vingt centiares, derrière la maison; lieux d'aisances;

Au bout du jardin, une cave ou serre-bois avec grenier au-dessus.

Au midi de la maison, et au bout de l'allée qui la sépare de celle actuellement occupée par M. Léger, un serre-bois, avec grenier au dessus, et un espace de terrain où l'on pourrait faire une belle écurie.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n^o 8. (524)

A VENDRE

Ou à Louer présentement,

UNE MAISON,

Sise place Saint-Pierre,

Occupée en dernier lieu par M. Chosamy.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (565)

A VENDRE

DEUX MAISONS,

Sises levée d'Enceinte,

Occupées par M^{me} Cousillon et M. Latham.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire.

A VENDRE

UN CLOS DE VIGNE,

A Bagneux,

AVEC MAISON, CAVES ET PRESSEUR.
S'adresser à M. MILLON-GUITARD, rue des Basses-Perrières. (534)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Rue d'Orléans, en face l'hôtel de Londres.

S'adresser à M^{me} veuve LORRAIN.

A VENDRE UNE

JOLIE PETITE VOITURE LÉGÈRE

A 4 roues, 6 places, avec harnais.

S'adresser à M. ROBERDEAU.

A VENDRE

Un très-beau BILLARD d'occasion, en palissandre.

S'adresser à M. MARTIN-BORET, rue Royale, 24. (564)

A LOUER

Pour la St-Jean 1860,

UNE MAISON

AVEC ÉCURIE, REMISE ET JARDIN,
Rue du Préche.

S'adresser à M^{me} DABURON, rue du Préche. (537)

LA PATERNELLE,

Compagnie d'assurance contre l'incendie, représentée à Saumur, par M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-Dieu, 14. (439)

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la VEUVE FARNIER, DE BORDEAUX. Un siècle d'expériences favorables. — La vente en est autorisée par un décret impérial et les contre-facteurs poursuivis. Dépôts: à Saumur, chez M. PERARE; à Angers, J. PERRAULT, ph.; à Cholet, BONTEMPS aîné et BONTEMPS jeune, pharmaciens.

Un PRINCIPAL CLERC de notaire désire UNE PLACE.
S'adresser au bureau du Journal.

Un JEUNE HOMME de 18 ans désirerait se placer comme valet de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean; à Baugé, chez M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. — PRIX DU POT: 5 FR.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS
CONSERVATEUR DENTAIRE
EAU DE PHILIPPE
PRIX 2 fr. 50 c. le flacon.
1 fr. 50 c. le 1/2 fl.

Pour Nettoyer, Blanchir, Conserver les DENTS, et les soins de la BOUCHE.

FABRIQUE, rue St-Martin, 125. DÉPÔT, boulevard des Capucines, 43, PARIS.

Vente en gros, rue d'Enghien, 24. — Dépôt à Saumur, chez BALZEAU, coiffeur, rue d'Orléans. (18)

Imprimerie et librairie d'ERNEST MAZEREAU, place de la Bœuffeterie, 11, à Loudan (Vienne).

EN VENTE:

AVIS A MES VOISINS CULTIVATEURS

Par CH. KARCZEWSKI.

Prix: 2 francs 25 centimes.

P.-S. On peut se procurer cet ouvrage au bureau du journal et chez tous les libraires.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le